La qualité de l’eau de nos robinets : une connaissance à construire une vigilance citoyenne à exercer

les approvisionnements en eau potable (production ou achats)
les captages et leur protection
les analyses sanitaires

Dans un contexte national où l'eau potable est gravement menacée par les pollutions, l'enjeu est de réunir et interroger des éléments sur l'état sanitaire de l'eau à nos robinets, et d'exercer une vigilance.

Pour cela nous devons :

- **connaître les sources d'approvisionnement**
- **identifier l'état de la ressource et les risques potentiels**
- **favoriser sa protection par des mesures de prévention**
- **suivre et décrypter les analyses sanitaires**
- **informer les usagers**

On nous dit que l'eau est en France l'un des aliments les plus surveillés. Le bilan 2025 de la qualité de l'eau potable en région PACA, établi par l'ARS, conclut que 96,6% de la population a été alimentée par une eau de qualité A (cf ci-dessous). On sait que les contrôles ARS sont réguliers (environ 10 par an), ils sont rigoureux et publics, consultables en mairie, en ligne, et annuellement par l'info facture.

Mais néanmoins une partie de cette population est moins bien alimentée, où ? Et puis comment lire et interpréter les résultats d'analyses et, surtout, quelle confiance y accorder sachant, notamment, que l'impact sanitaire du mélange des polluants n'est pas pris en considération (« l'effet cocktail » ou « effet combiné ») ?

Un enjeu citoyen d'information s'impose à nous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

Bilan 2025 de la qualité de l'eau potable en région PACA

En PACA la production et la distribution de l'eau potable reposent sur l'exploitation de :

- 2005 captages ;
- 1661 stations de production d'eau potable ;
- 1715 unités de distribution (UDI : zone de qualité de l'eau homogène, constituées de l'ensemble des canalisations et équipements permettant de desservir en eau la population appartenant à un même maitre d'ouvrage).

En 2025, 96,6 % de la population de la région PACA a été alimentée par une eau de classe de qualité A

Qualité :
A => globalement la conformité de l'eau distribuée dans l'année
B => dépassement ponctuel de limite qualité sans risque sanitaire
C => dépassements ponctuels ou récurrents pouvant donner lieu à une restriction
D => dépassements récurrents ou restriction d'usage

1ère étape : d'où vient l'eau de nos robinets ?
=> identifier la nature des approvisionnements : production ou achats d'eau

Les données annuelles des RPQS (rapports sur le prix et la qualité du service) fournissent ces informations (volumes produits par captages et volumes achetés et/ou vendus) à partir de ce que déclarent les collectivités (donc potentiellement sujettes à caution).
Normalement votés et rendus publics par les mairies, ces rapports sont également en accès public et téléchargeables sur le site Eaufrance-Sispea.

Exemple : production et achats d'eau de Forcalquier

Forcalquier

Mode de gestion : DSP société SEM* contrat jusqu'au 31/12/2029	Sources	2022	2023	2024	2025
Volumes prélevés/produits (m3)	Sce du Beuveron	21 680	11 815	42 832	62 981
	Sce des Arnauds	92 912	127 631	226 300	185 906
	Puits du Viou	64 927	109 566	76 076	65 492
	Total	179 519	249 012	345 208	314379
Volumes achetés (m3)	SIAEP**	228 819	170 163	105 370	115380

*Délégation de Service Public, gestion déléguée la Société des Eaux de Marseille, filiale de la multinationale VEOLIA

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Forcalquier-Mane. Eau provenant de la retenue de la Laye.

Bien que ces données soient rendues publiques, leur accès est assez fastidieux. On trouvera sur *eaudelure.org* **une fiche pour chaque commune** CCPFML qui donne aussi les principaux paramètres de performance des réseaux (consulter **la base de données des communes**)

⇒ identifier les sources d'approvisionnements : localiser les captages

Quelques prises de vue de captages



Forcalquier – Source Beuveron



Lurs – Puits de Peyredul



Sigonce – Puits Le Pesquier

(consulter la base de données des communes pour l'ensemble des captages)

⇒ identifier les sources d'approvisionnements : connaitre la provenance de l'eau achetée

Les achats d'eau, pour nos communes, se font auprès de :

=> SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable Durance-Plateau d'Albion). L'eau est puisée dans la nappe de la Durance à Aubignosc et potabilisée. Ces achats concernent Cruis, Lardiers, Ongles, Revest-Saint-Martin, Saint-Etienne-les-Orgues, (ponctuellement Limans en 2023)

=> SIAEP Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Forcalquier-Mane. L'eau brute provient de la retenue de la Laye. Ces achats concernent essentiellement Forcalquier et Mane (ponctuellement Pierrerue en 2022 et 2024)

=> Interconnexions entre communes : Sigonce achète de l'eau à Lurs ; Fontienne à Saint-Etienne-les-Orgues

2ème étape : examiner l'état écologique de nos approvisionnements (contexte environnemental et risques potentiels)

⇒ **état et environnement des captages de l'eau produite**

La protection des captages est strictement règlementée (diapo suivante). Mais :

- au début des années 2020, en France, 5 400 captages ne disposaient pas d'un **périmètre de protection immédiat** pourtant obligatoire, soit 16 % des captages. Et, en effet, plusieurs de nos communes possèdent des captages non protégés (Fontienne, Limans, Niozelles, Pierrerue, Saint-Etienne-les-Orgues)
- et il nous faut nous informer auprès de nos communes sur la mise en place du **périmètre de protection rapproché**, également obligatoire.

⇒ **état et environnement des captages de l'eau achetée, donc :**

- état écologique de la Durance à Aubignosc
- état écologique de la Laye à la retenue

Sur la question de l'état écologique des rivières, se reporter au **diaporama « L'état écologique du Lauzon »,** et à ce triple postulat : les stations d'épuration n'épurent pas la totalité des effluents qui vont à la rivière ; les stations de potabilisation ne ''potabilisent'' que partiellement l'eau de distribution ; et l'eau des rivières passera tôt ou tard par nos robinets.

A noter que :

- sur les trois cours d'eau du secteur (Largue, Laye, Lauzon) ce dernier est le seul à présenter des données sur les critères de qualité pour les années 2020 à 2025 (avec des résultats de prélèvements incomplets pour 2026). L'enquête reste donc à être menée sur la Laye (et le Largue).
- la Station Qualité la plus proche sur la Durance en amont du captage SMAEP d'Aubignosc se situe à Sisteron (station 06153900 - DURANCE A SISTERON 1)… dont nous n'avons pas encore extrait l'information.

Les périmètres de protection des captages

Périmètre	Statut	Étendue typique	Régime et but
Immédiat (PPI)	Obligatoire	Quelques dizaines de m2	Acquisition en pleine propriété, clôture, toute activité interdite sauf exploitation Empêcher tout déversement direct et toute dégradation matérielle du point de prélèvement
Rapproché (PPR)	Obligatoire	Quelques ha à qques dizaines d'ha selon le contexte hydrogéologique	Servitudes pour terrains privés : interdit ou réglemente les activités à risque : épandages, stockages de produits dangereux, forages, certaines pratiques agricoles, etc. Prévention contre les pollutions ponctuelles
Éloigné (PPE)	Facultatif	Tout ou partie du bassin d'alimentation	Réglementation renforcée, vigilance sur les activités susceptibles, à plus long terme, d'affecter la ressource Signale la sensibilité du secteur

3ème étape : les analyses sanitaires de l'eau

Un exemple observé : Pierrerue - Analyses sanitaires – 13 août 2026

Prélèvement au robinet à Saint-Pierre et sur le terrain*. Ce rapport d'analyses mesure 314 paramètres et substances (nitrates, PFAS, pesticides, médicaments, etc.) alors que celui du 04/06/2026 n'en comptait que 24.

Conclusions sanitaires (en bref) :

« (…) dépassement des références de qualité pour les paramètres température et équilibre calcocarbonique (…) (…) présence d'un métabolite non pertinent de pesticide (Chlorothalonil R471811). Taux de chlore insuffisant (…) »

Données limites et dépassement observé·es

Température de l'eau*	juin 21,7 °C / août **27,5 °C** / références de qualité ≥ et ≤ 25 °C/
Chlorothalonil R471811	<0,010 µg/L / Limite de qualité ≤ 0,1 µg/L
Métolachlore métabolite CGA 357704 (1)	**<0,100 µg** / Limite de qualité ≤ 0,1 µg/L
Hydrazide maleïque (2)	**<0,5 µg/L** / Limite de qualité ≤ 0,1 µg/L
Dicofol (pesticide organochloré) (3)	**<0,100 µg/L** / Limite de qualité ≤ 0,1 µg/L

Remarques :

- La plupart de ces substances se retrouvent dans les analyses de l'état écologique de la rivière Lauzon, illustrant donc la relation entre l'eau de la rivière et celle de nos robinets.
- Des mesures identiques de Métolachlore, Hydrazide maléique et Dicofol ont été trouvées pour Sigonce, Saint-Etienne-les-Orgues et Lardiers (26/08), écartant a priori l'hypothèse d'une pollution en proximité immédiate avec le captage de Pierrerue. On doit donc s'interroger sur les causes de leur présence dans notre environnement à l'échelle du bassin de rivière. L'enquête reste à être menée.

- Pour toute précision sur les contrôles sanitaire il convient de s'adresser aux responsables de la production et distribution de l'eau, commune et/ou délégataire. Toutefois, ayant sollicité la délégation départementale de l'ARS, le chef de service Risques Sanitaires & Santé Environnement a apporté des éléments de réponses à plusieurs questions, et notamment :

1/ le dépassement des valeurs limites doit être constaté sur plusieurs analyses successives pour être considéré pertinent ;

2/ l'ARS assure l'inspection des installations et le suivi des contrôles sanitaires règlementaires ; interpelle les instances gestionnaires en cas de non-conformité et veille à la mise en œuvre des mesures nécessaires ; dispose d'un pouvoir de coercition porté par des arrêtés préfectoraux ;

3/ les contrôles sanitaires sont organisés sur la base de protocoles qui prennent en compte toutes les éventualités ; chaque situation est particulière ;

4/ « l' effet cocktail » est un sujet préoccupant mais la complexité des situations et l'état actuel de la connaissance ne permettent pas à ce jour d'établir des indications règlementaires.

(1) **Le S-métolachlore** est l'une des substances actives herbicides les plus utilisées en France. Elle se dégrade en métabolites qui migrent dans les milieux : sols, eaux de surface et eaux souterraines. Fréquemment détectée à des concentrations dépassant les normes de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine (EDCH). Un rapport de l'Anses en 2021 stipulait des mesures de restriction dans les autorisations de mise sur le marché des produits à base de S-métolachlore, en particulier une réduction des doses maximales d'emploi maïs, tournesol, soja, sorgho. (https://www.anses.fr/fr/content/s-metolachlore-vers-linterdiction-des-principaux-usages-pour-preserver-la-qualite-des-eaux)

(2) **L'hydrazide maléique** est un composé organique de synthèse utilisé en agriculture comme régulateur de croissance des plantes ; son objectif principal est de réguler leur croissance plutôt que de les éliminer. Il apparait dans les réglementations agricoles en vigueur, considéré comme présentant un risque maîtrisable. (https://www.allpesticides.com/fr/what-is-maleic-hydrazide.html)

(3) **Le dicofol** est un acarcide organochloré proche du DDT, référencé notamment pour la culture des cucurbitacées à peau non comestible ; retiré du marché depuis 2009, interdit depuis 2010. Le dicofol agit sur le système nerveux, classé comme cancérigène possible, indiqué nocif en cas d'ingestion, risque de lésions oculaires graves, peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. En France, 50 réseaux sur environ 23 459 dépassent le seuil de dicofol autorisé, soit 0,21 % des réseaux d'eau. (https://fr.wikipedia.org/wiki/Dicofol ; https://ephy.anses.fr/ppp/dicoflor ; https://eau.selectra.info/indicateur/dcfl)

Conclusion

On retrouve de nombreuses substances communes dans l'eau de la rivière et celle du robinet. La distribution d'une eau de qualité est donc corrélée à la protection de l'état écologique des cours d'eau et des nappes. De surcroit, les études montrent que les actions préventives sont moins couteuses que les traitements curatifs.

Les paramètres qualitatifs de l'eau sont également corrélés aux données quantitatives. Les effets de la sècheresse* et les prélèvements sur la ressource entravent la recharge des nappes et le maintien de l'équilibre écologique des cours d'eau.

Ces problématiques nous concernent localement. Il y a donc lieu de développer notre vigilance citoyenne, notre compétence et l'interaction avec les instances en charge de la gestion de l'eau dans nos communes.

*Le Lauzon a été placé le 28 septembre dernier au **niveau alerte sècheresse renforcée.**

Pour consulter les résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine de votre commune :
https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/afficherPage.do?methode=menu&usd=AEP&idRegion=93
ou https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau

Prévenir la pollution de l'eau coûte moins cher que la traiter. C'est la conclusion d'une nouvelle étude de l'agence de l'eau Seine-Normandie. A lire ici :
https://www.banquedesterritoires.fr/pollution-de-leau-le-curatif-trois-fois-plus-couteux-que-le-preventif-selon-une-nouvelle-etude

Sur l'effet cocktail :
https://ecotoxicologie.fr/effet-cocktail-melange-polluants
https://www.science-environnement.com/sante-environnement/effets-cocktail/